

Délai 30 jours francs et télérecours

Par Cecilou

Bonjour,

Le délai de 30 jours dans une procédure de désistement commence le jour où un document est déposé sur telerecours citoyen ou 2 jours après si le document est ouvert plusieurs jours après ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement